

Convocation le :
29 mai 2015

Affichage le :
15 juin 2015

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En EXERCICE
15

PRESENTS
14

VOTANT
14



Département de la Manche
Commune de SAINT GEORGES MONTCOCQ

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
Du CONSEIL MUNICIPAL
De SAINT GEORGES MONTCOCQ**

Jeudi 11 juin 2015

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LAURENCE, Maire de SAINT GEORGES MONTCOCQ

Secrétaire de séance : Ludivine BIDOT

Conseillers Présents : P.MAUDUIT, A.TALVAST, G.DUCHEMIN, C.LEGOURD'HIER, I.LE BAS, A.LEBOURGEOIS, N.BEUVE,
N.LARSONNEUR, D.REY-DORENE, S.DAMOVILLE, C.STCHEPINSKY, S. LEGROS

Conseiller(s) absent(s) avec pouvoir : néant

Conseiller(s) absent(s) : P.HENNEQUIN

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de SAINT GEORGES MONTCOCQ peut délibérer.

APPROBATION du COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 9 Avril 2015

Ordre de jour :

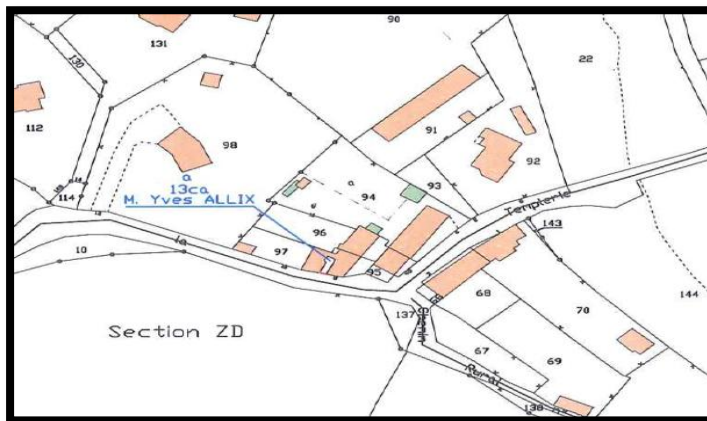
1. Procédure de cession d'un chemin rural	délibération N° 24-2015
2. Programme travaux Voirie 2015-06-12	délibération N° 25-2015
3. Rue du Pont Arcole : rétrocession Haie	délibération N° 26-2015
4. Rue du Pont Arcole : placette de retournement	délibération N° 27-2015
5. Effacement des réseaux 3 ^{ème} tranche Partie génie civile	délibération N° 28-2015
6. Subvention exceptionnelle	délibération N° 29-2015
7. Questions diverses	

1- CESSION d'un CHEMIN RURAL - délibération N° 25 -2015 –

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 5 février, a été demandé la cession du chemin rural sis au « Petit Hamel »

Suite aux conseils municipaux

- ✚ du 12 juin 2014 : 1^{ère} délibération, qui a porté sur la désaffectation la voie communale VC 16 en chemin rural et la mise en œuvre de l'enquête publique.
- ✚ du 5 février 2015 : 2^{ème} délibération, décidant d'aliéner le chemin et de demander au propriétaire riverain d'acquiescer le terrain attenant à la propriété.
- ✚ Suite à l'enquête publique qui a eu lieu du 30 mars 2015 au 13 avril 2015 et qui a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur en date du 22 avril 2015.



Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

♣ Considérant qu'il y a lieu de faire aboutir ce projet,

♣ Vu l'avis favorable du Commissaire Enquêteur,

Décide, à l'unanimité des présents, la cession du chemin rural sis au « Petit Hamel » à Monsieur Yves ALLIX riverains de ce chemin et fixe le prix de vente du terrain à 35 € du mètre carré.

2- TRAVAUX VOIRIE COMMUNALE 2015 : délibération N° 26 -2015

Le programme 2015 comprend:

✚ La confection d'un cheminement piétonnier de la rue de l'An 2000 pour lequel nous avons une dépense prévue de 9347€ HT et une subvention de la préfecture de 1869€.

✚ Une réflexion à avoir sur la mise en place d'un schéma de circulation et de liaison entre « la rue du Clos Gallet » et « la rue Bransgore ». Commission à prévoir en septembre 2015

✚ La mise en place de deux points eau incendie : le Grand Hamel et le Maizeray. Une demande de participation financière sera demandée à la commune de Rampan qui profitera de ce point d'eau lors d'incident sur leur commune aux abords de ce point.

✚ La réfection de chemins ruraux situés à :

1. La Dangerie
2. Au Gris Caillou
3. Au Maizeray
4. Aux Barrières

Le Conseil Municipal après avoir examiné les devis des trois entreprises Colas, Grente et TP Bouté, et après avoir délibéré, décide à l'unanimité, de retenir **l'entreprise GRENTE** pour le montant au moins disant de 12275€HT et décide également d'y joindre la variante au coût de 642€HT soit un montant total des travaux à **12 917€ HT**

LIEUX DES TRAVAUX	MONTANT HT
GRIS CAILLOU	3912.80
LES BARRIERES	1464.20
LA DANGERIE	4685.90
CHEMIN DU MAIZERAY DU CALVAIRE	2212.10
	12275.00
variante GRENTE	
fourniture et pose d'une grille 50/50 sur regard existant à gauche	210.00
fourniture et pose de bordures CC1 en bas à gauche de l'entrée	432.00
Total variante :	642.00
	12917.00

3- RUE DU PONT D'ARCOLE Vente d'une Haie : délibération N° 26 -2015

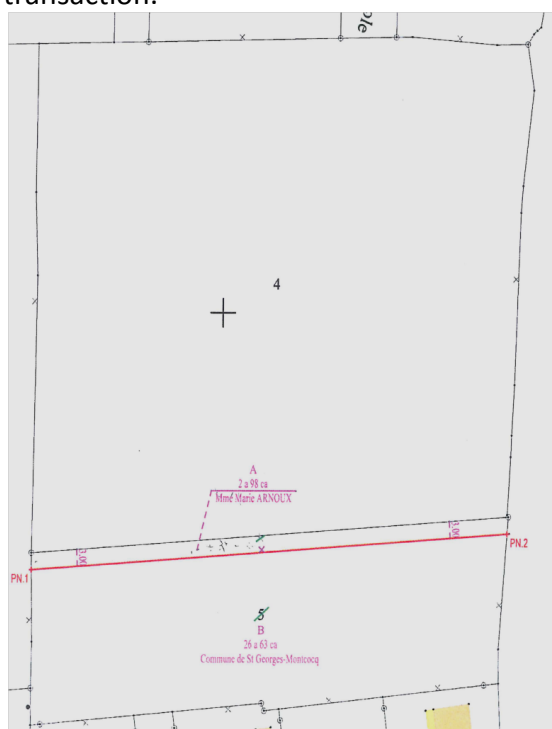
Au conseil municipal du 17 mars, nous avons pris une délibération N° 8-2015. Cette nouvelle délibération N° 26 – 2015 vient compléter la délibération N°8-2015

Dans le cadre de la 3^{ème} tranche de la résidence du Pont d'Arcole mis en place par M. et Mme ARNOUX; nous avons délibéré pour la rétrocession de la haie au Nord de notre parcelle communale AA5 à M. et Mme ARNOUX comme suit :

✚ Rétrocession de la haie de la parcelle communale AA 5 évaluée à **298 m²** pour la parcelle **AA4** propriété de M. et Mme ARNOUX

✚ La superficie de la parcelle communale **AA 5** après modification est de **2663 m²**

Nous avons accepté le plan de bornage tel que présenté avec rétrocession à M. et Mme ARNOUX Par contre nous avons omis de fixer le prix de la vente. Aussi, je vous propose un coût de 50€ pour cette transaction.



Le Conseil Municipal après avoir délibéré, et à l'unanimité,

✚ Décide de la Rétrocession de la haie de la parcelle communale AA 5 évaluée à **298 m²** pour la parcelle **AA4** propriété de M. et Mme ARNOUX pour un coût de 50€.

✚ Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches, formalités administrative et signer tous actes et pièces nécessaires à la bonne conduite de ce dossier

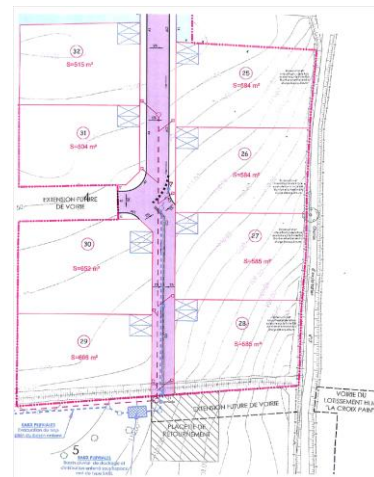
4- RUE DU PONT D'ARCOLE placette de retournement - délibération N° 27 -2015 -

Dans le cadre de la mise en place de la 3^{ème} tranche du lotissement du Pont d'Arcole comprenant 8 parcelles nouvelles, je vous propose de permettre à M. et Mme ARNOUX de créer une placette de retournement et voirie nécessaire au passage de la benne à ordures et aux pompiers sur cette parcelle communale N° AA5.

Cette place de retournement et cette voirie future seront restituées à la commune lors du transfert des équipements et feront ainsi la liaison avec le terrain où se trouvent les logements HLM.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- ✚ Décide à l'unanimité, d'accepter que M. et Mme ARNOUX mette en place l'aménagement nécessaire au retournement des camions de ramassage des ordures ménagères et des véhicules des pompiers sur la parcelle communale AA 5 **dans la mesure où il y aura rétrocession de ces équipements à la commune.**
- ✚ Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches, formalités administrative et signer tous actes et pièces nécessaires à la bonne conduite de ce dossier



5- EFFACEMENT DES RESEAUX « LA HOUSSAYE » 3^{ème} tranche Délibération N° 28 -2015

Lors du conseil municipal du 17 mars 2015 nous avons pris deux délibérations :

- **1^{ère} délibération** N° 12/2015 confirmant l'effacement des réseaux en 3^{ème} phase à «La Doyennerie le Montchoix Sud » par le SDEM
- **2^{ème} délibération** N° 13/2015 : Sur la 3^{ème} phase « La Doyennerie le Montchoix Sud », pour l'effacement du **réseau orange** sur la **partie câblage et dépose du réseau ORANGE PAR ORANGE pour un montant de 5200€ HT.**
- Il nous reste à prendre une **3^{ème} délibération** sur la partie finale d'effacement du réseau orange, **partie génie civil** qui est évaluée par la **SORAPEL pour un coût de 11 671.73€ HT**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accepter le devis de la SORAPEL pour un montant de **11671.73€HT.**

Il nous faut mettre en place une réunion de coordination des travaux et des calendriers.

6- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE pour l'ASSOCIATION ASL - Délibération N° 29 -2015

Chaque année, nos associations sont soutenues par notre commune dans le cadre de leurs activités et des prestations qu'elles peuvent offrir à un large public.

Je vous propose d'utiliser les crédits disponibles inscrits au budget de l'exercice 2015 pour attribuer une subvention de fonctionnement exceptionnelle à ASL.

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ASL : Compte nature 6748 : Montant alloué : 290€

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accepter cette subvention d'un montant de **290€ en faveur de l'ASL.**

7 - QUESTIONS DIVERSES

Commission attribution HLM : mardi 16 juin à 18H00

M. Gérard MARIE a perdu devant le tribunal paritaire des baux ruraux contre St Lô Agglo. En effet la résiliation du bail entre St Lo Agglo et le GAEC du clos Quentin a été réalisée selon une procédure bien légale.

Clôture de l'instruction des 5 dossiers en Cour d'appel de Nantes le 30 juin 2016.
(les 5 dossiers sont : GAEC du CLOS QUENTIN contre 3 PC manche habitat, 1PC Logimanche, 1PA St Lô Agglo)

	NOM	Prénom	SIGNATURE
1	LAURENCE	Jean-Yves	
2	MAUDUIT	Patrick	
3	TALVAST	André	
4	DUCHEMIN	Gilbert	
5	LE BAS	Isabelle	
6	REY-DORENE	Danielle	
7	LEGOURD'HIER	Catherine	
8	BEUVE	Nicole	
9	LEBOURGEOIS	Alain	
10	STCHEPINSKY	Catherine	
11	HENNEQUIN	Patrick	absent
12	BIDOT	Ludivine	
13	LARSONNEUR	Nathalie	
14	LEGROS	Sylvain	
15	DAMOVILLE	Stéphane	